



CFPPA
DE L'OISE

CULTIVONS VOTRE AVENIR

CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

BTSA GDEA

Niv 5 - RNCP39686



Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion



Génie des Équipements Agricoles

A Formation en apprentissage de 1 350 heures réparties sur 2 ans

CONTENU DE LA FORMATION

B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

B2 : Construire son projet personnel et professionnel

B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés

B4 : Assurer un appui technique

B5 : Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transition

B6 : Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions

B7 : Présenter un équipement en situation

B8 : Accompagner les transitions en agroéquipement

OBJECTIFS

Appliquer les techniques relatives au développement, à la mise au point, à la distribution nationale et à l'export, ainsi qu'au service après-vente des équipements agricoles.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille en tant Chef/Cheffe d'atelier - Responsable produits - Technicien/Technicienne de bureau d'études - Responsable de chantiers en travaux agricoles - Conseiller/Conseillère en agroéquipements :

- Dans des exploitations agricoles et forestières,
- Dans des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA),
- Dans des entreprises de travaux agricoles (ETA)
- Chez des constructeurs de matériels

PRÉREQUIS

Âge : de 15 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Possession d'un diplôme de niveau 4.
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année.
Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 1 semaine en entreprise, de septembre à juin.

PUBLIC

- Apprentis

- Accueil de personnes en situation de handicap ; nous contacter.
Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir un maître d'apprentissage
- Participation à la réunion d'information, banc d'essai et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle

03 44 50 84 56

CFPPA de l'Oise - Site d'Airion
6 rue du Dessus de l'Etang 60600 AIRION

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Les métiers exercés par le titulaire du BTSA « génie des équipements agricoles » nécessitent des connaissances et des compétences techniques élevées dans le domaine des équipements agricoles mais s'appuient également sur une connaissance et une maîtrise de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (agronomie, techniques de production, filières et organisations professionnelles...). Il assure généralement des fonctions de cadre intermédiaire ; il est amené à encadrer une équipe et à rendre compte directement à la direction d'un service ou d'une structure.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Les activités réalisées demandent de la rigueur et de l'organisation. Ce domaine est en perpétuelle modernisation et utilise généralement les dernières technologies.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 5

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

Adaptation du parcours selon les acquis, les dispenses et les équivalences réglementaires

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Toutes les capacités citées précédemment seront évaluées de deux manières :

- Des CCF : Qu'est-ce que le Contrôle en Cours de Formation ? C'est un mode d'évaluation certificatif, c'est à dire une évaluation réalisée au centre de formation qui sera prise en compte dans la moyenne permettant d'obtenir l'examen.
- Des épreuves terminales : Il s'agit d'épreuves à réaliser en fin de formation. Elles sont généralement communes à tous les candidats de BTS GDEA. (4 épreuves)

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Assurer la gestion technico-économique d'un parc matériel
- Participer aux activités commerciales de l'entreprise
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur génie des équipements agricoles pour faire face à une situation professionnelle



ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train à proximité
Transports scolaires
Parking gratuit sur place

Restauration possible sur place

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Licence professionnelle Mention "Maintenance et technologie : systèmes pluri techniques gestion technique et économique des agroéquipements
- Licence professionnelle management des organisations spécialité gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement.

RÉMUNÉRATION A

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

Date d'enregistrement : 24/06/2012



Cofinancé par
l'Union européenne

